

Les stages

🎯 Stages de remise à niveau

Enjeu : éviter le redoublement.

Mise en œuvre : Ces stages s'adressent aux élèves volontaires des lycées auxquels le conseil de classe aura recommandé de suivre un tel stage. Ils concernent les élèves de la classe de seconde à la classe terminale.

- Ces stages se déroulent pendant les vacances scolaires ou hors vacances scolaires et hors temps d'enseignement, notamment les mercredis et/ou les samedis ;
- ils sont prioritairement centrés sur l'acquisition de compétences, de contenus disciplinaires ou d'éléments de méthode ;
- en fonction du projet d'établissement et du public scolarisé, ils peuvent proposer des révisions et l'entraînement aux épreuves d'examen ;
- l'encadrement de ces stages est assuré principalement par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives.

🎯 Stages passerelles

Enjeu : permettre aux élèves de changer d'orientation en cours ou en fin d'année en leur apportant les compléments d'enseignement indispensables à un changement d'orientation.

Mise en œuvre

Sont concernés en priorité, sur la base du volontariat, les élèves en classe de première générale ou technologique souhaitant changer de série ou passer dans la voie professionnelle ou inversement.

- L'élève qui souhaite changer de série ou de voie construit, avec l'aide du professeur principal, du conseiller d'orientation-psychologue et de son tuteur, son projet de changement d'orientation. Après avis du conseil de classe, ce changement est prononcé par le chef d'établissement qui, le cas échéant, au vu des besoins spécifiques de l'élève, peut proposer à celui-ci de suivre un stage passerelle.
- L'encadrement de ces stages est assuré principalement par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives.